

Ce qui change pour les élèves et leurs professeurs

Les grandes vacances sont terminées : les enfants et adolescents sont retournés en classe, lundi 2 septembre, pour une nouvelle année scolaire riche en nouveautés !



Si la **mise à disposition d'un espace numérique de travail (ENT)** constitue la principale nouveauté à Puteaux, cette rentrée 2024 s'accompagne également de **plusieurs changements majeurs** en ce qui concerne les programmes scolaires.

ABC... 123... Changement de méthodes pour le français et les mathématiques

Deux matières, et pas des moindres, sont notamment sous le feu des projecteurs en cette rentrée des classes : **le français et les mathématiques**. Afin de faire progresser les élèves alors que 27 % d'entre eux commencent leur année de 6^e avec une maîtrise insuffisante du français, il est demandé aux enseignants de maternelle et primaire de **mettre l'accent sur « la pratique quotidienne, soutenue et systématique [...] de la lecture et de l'écriture de lettres, de mots, de phrases, et enfin de textes d'une longueur croissante »**.

Pour les mathématiques, l'Éducation nationale revoit sa copie et **s'inspirera désormais de la méthode dite « de Singapour »**, qui a déjà fait ses preuves dans plusieurs pays tels que les États-Unis, l'Afrique du Sud ou encore

le Brésil. Celle-ci s'articule autour du triptyque « **manipuler, verbaliser, abstraire** » et s'appuie sur des outils concrets pour aborder chaque notion, avant de passer à une simple visualisation, puis aux chiffres et aux nombres en tant que tels. Cette approche doit permettre **d'aborder les fractions et les nombres décimaux plus tôt dans la scolarité**.

En attendant que ces ajustements portent leurs fruits auprès des futurs collégiens, les élèves de 6^e et de 5^e bénéficieront de la mise en place, pour ces deux matières, de « **groupes de besoins** ». Concrètement, l'enseignement des programmes de français et mathématiques sera **réparti entre des temps en classe entière et des heures en regroupement**, selon les compétences et connaissances des élèves. La composition de ces groupes sera flexible et réexaminée en cours d'année pour prendre en compte la progression des élèves.

Enfin, les volumes horaires dédiés au français et aux mathématiques sont **revus à la hausse pour l'année de terminale en lycée professionnel**. Ces matières occuperont désormais 15 % du temps des élèves.



Du nouveau pour le brevet des collèves

Autre changement au collège, qui concerne cette fois les élèves de 3^e en premier lieu : les épreuves du diplôme national du brevet **compteront désormais pour 60 % de la note finale**, tandis que le contrôle continu ne comptera plus que pour 40 %. Cette inversion des prépondérances vise à **réaffirmer la valeur de ce diplôme et à sanctionner plus fidèlement la maîtrise des compétences** du socle commun.



Des classes prépa-seconde en test

Autre versant de cette réforme du brevet des collèges : s'il n'est pas obligatoire pour poursuivre au lycée, les élèves qui ne l'ont pas obtenu et qui auront été identifiés « *par l'équipe pédagogique comme étant susceptibles d'en tirer un bénéfice* », pourront **intégrer, sur la base du volontariat, une classe de prépa-seconde**.

Faisant office de passerelle avant l'entrée en classe de seconde, tant générale et technologique que professionnelle, cette année de transition s'organise en deux parties : 20 heures de cours hebdomadaires seront **consacrées à la consolidation des acquis** de fin de 3^e, quand 7 heures seront **dédiées au renforcement des méthodes de travail et à la découverte des métiers et des formations**. Nouveauté de cette rentrée 2024, ce dispositif doit être **proposé, à titre expérimental, dans au moins un lycée de chaque département**.



Les cours d'empathie généralisés

Outre la **pérennisation du questionnaire d'auto-évaluation** auquel ont répondu, en novembre 2023, tous les élèves du CE2 à la terminale, et afin de lutter contre le fléau du harcèlement scolaire et contre toutes les formes de violence, les cours d'empathie, expérimentés dans 12 000 écoles, vont être **généralisés à l'ensemble des établissements de maternelles et élémentaires**. L'objectif ? Guider et éclairer les enfants sur les aptitudes psychologiques à adopter pour s'insérer et agir dans la société avec pertinence.

ET AUSSI...

- La création d'une force mobile afin d'apporter, en cas de crise et en moins de 24 heures, un appui et des renforts aux équipes académiques.
- L'entrée en vigueur progressive des programmes révisés d'enseignement moral et civique.
- Le déploiement national d'évaluations, en début d'année à l'école élémentaire et au collège, afin d'identifier le niveau de maîtrise des élèves.
- Le lancement d'une démarche de labellisation de manuels de lecture de CP et de CE1 afin de certifier la conformité des manuels aux programmes.
- La reconduction du stage obligatoire, en classe de seconde générale et technologique, initié l'an passé.